NOUVELLE REVUE THÉOLOGIQUE

66 N° 3 1939

Pie XI (1857-1939). Souvenirs d'un grand pontificat

Joseph CREUSEN

p. 258 - 280

https://www.nrt.be/en/articles/pie-xi-1857-1939-souvenirs-d-un-grand-pontificat-2988

Tous droits réservés. © Nouvelle revue théologique 2026

PIE XI

(1857-1939)

Souvenirs d'un grand pontificat (1).

En communiquant à ses fidèles la nouvelle de la mort de Pie XI, Son Eminence le cardinal Van Roey, archevêque de Malines, écrivait que l'Eglise venait de perdre un de ses plus grands papes. L'impression produite dans le monde entier par cet événement suffirait à prouver qu'il n'y avait, dans cet éloge, rien d'exagéré.

Le nombre et plus encore l'expression émue et personnelle des télégrammes envoyés au cardinal Secrétaire d'Etat, les discours prononcés dans les parlements de tous les pays, la spontanéité et la conviction des témoignages de sympathie et d'admiration donnés par des hommes très éloignés du défunt par leur mentalité, leurs idées politiques et religieuses, l'universalité du deuil public et presque partout officiellement partagé sont des preuves, qui ne trompent pas, de l'admiration et de l'amour conquis par Pie XI pendant dix-sept années de Souverain Pontificat. Si l'on excepte quelques journaux nazistes, aucune note discordante ne s'est fait entendre.

Avant même que se fussent achevés à Saint-Pierre de Rome

---

(1) Etant donné le but de cet article, il n'y avait pas lieu de le munir d'un appareil de notes et références bibliographiques. On a emprunté quelques faits et dates à des articles de revues ou à des livres dignes de foi. Des détails inexacts, échappés à des informateurs habituellement mieux avertis, ou répandus par la presse quotidienne, ont été rectifiés.

La documentation officielle, souvent munie d'abondants commentaires, se trouve facilement dans la *Nouvelle Revue Théologique*. Nous renvoyons aussi nos lecteurs à la précieuse collection de *La Documentation catholique*. Parmi les essais biographiques sur Pie XI, nous en signalerons deux particulièrement réussis : M. Bierbaum, *Das Papstum. Leben und Werk Pius XI*, Cologne, 1937 et surtout A. Novelli, *Pio XI*, Milan, 1923. Ce dernier, très riche de détails et de gravures, s'arrête aux premiers mois du règne. Enfin le livre de Mgr Devoghel, intitulé : *La question romaine sous Pie XI et Mussolini*, s.l., s.d. (1929) fournit des renseignements extrêmement intéressants sur la genèse de la conciliation et de sa réalisation. — On peut aussi relire le fascicule de 112 pages, publié par la *N.R.Th.* en 1929 sur *Sa Sainteté Pie XI* (Tournai, Casterman).

les services solennels des funérailles, des princes de l'Eglise, des hommes d'Etat, des prêtres éminents, des savants et des publicistes avaient presque tout dit de la vie, des vertus, surtout de l'œuvre grandiose du Pape disparu.

Dans cet hommage que la *Nouvelle Revue Théologique* veut rendre à sa mémoire, nous ne reprendrons pas l'analyse détaillée des grandes encycliques ou l'appréciation des principales interventions de Pie XI dans la vie politique sociale, religieuse du monde pendant ces vingt dernières années. Nous préférons grouper ici quelques traits de sa vie et de son œuvre qui caractérisent davantage sa personnalité ou son gouvernement. Nous les avons recueillis en diverses publications, auprès de témoins immédiats et sûrs et complétés par des souvenirs personnels.

Les clercs et les religieux étant, croyons-nous, majorité dans le public des fidèles lecteurs de la *Nouvelle Revue Théologique*, nous nous arrêterons davantage aux détails qui font mieux connaître le prêtre et l'apôtre du clergé.

I. L'HOMME.

Ambroise Damien Achille Ratti, né le 31 mai 1857, était le quatrième enfant d'une famille de modeste bourgeoisie. Son unique sœur était plus jeune que lui. Dès son enfance, ses yeux reposèrent sur les calmes paysages de la plaine lombarde, que bornaient au loin les premiers contreforts des Alpes. Ses vacances passées chez son oncle, Don Damien Ratti, curé d'Asso, le menaient sur les bords du lac de Côme et au pied des montagnes, dont il commença dès lors à s'éprendre. L'amour de la nature, surtout des spectacles grandioses des glaciers et des hautes cîmes, resta profondément gravé en lui. Il s'en félicitait plus tard comme d'une source de jouissances qui élèvent et purifient l'âme, nourrissent en elle le goût de tout ce qui est grand.

Son caractère était sérieux, réfléchi, méditatif. Plus tard ce calme se remarquera dans sa méthode de travail. Aucune lenteur, loin de là. Peu de jours avant sa mort, au conseil de remettre à plus tard un travail trop fatiguant : « Nous n'avons jamais aimé les choses différées », répliquait-il. Mais non plus aucune hâte cédant à l'excès de la besogne. Telle lettre passait,

du côté de la table où étaient rangés les dossiers à l'étude, à l'autre bout où se classaient les affaires réglées. Mais le lendemain, elle était retournée à sa première place et l'évêque qui attendait impatiemment son audience apprenait du moins que les affaires de son diocèse étaient examinées avec soin.

Le jeune Ratti était admirablement doué pour l'étude. Au dire de son premier professeur de philosophie, son intelligence était remarquable et il devait être présenté plus tard à Léon XIII par le P. Liberatore comme un de ses plus brillants élèves, à l'Académie de Saint-Thomas. Sa mémoire fera l'étonnement et l'admiration de ses collaborateurs et de ses visiteurs. Deux traits entre mille. Parcourant la liasse de suppliques que lui soumet un préfet de Congrégation, il s'arrête à l'une d'elles : « Faites demander un supplément d'information », dit-il. Et il passe. Il s'agissait d'une dispense assez importante, mais que le cardinal pensait bien voir accorder sans autre examen. Que faire ? Il n'y avait, paraît-il, aucun détail à ajouter à ce que savait la Congrégation. On attendit près d'un an. La supplique fut insérée dans un autre dossier présenté au Saint-Père par le même cardinal. « A-t-on reçu le supplément d'information demandé ? » questionna Pie XI en voyant le nom. Le préfet dut bien avouer que non et la grâce fut refusée.

Trois ans après le pèlerinage de l'Aucam à Rome, le Saint-Père nous disait la joie qu'il avait eue d'accueillir Son Excellence Mgr Ladeuze, Recteur magnifique de l'Université de Louvain, et nous nommait ses compagnons d'audience. Il venait d'ailleurs de nous dire qu'il se rappelait avoir reçu un bouquet spirituel d'un petit groupe de jeunes filles de Louvain. Or, ce document, semblable ou plutôt bien inférieur à des centaines d'autres du même genre offerts au pape, lui avait été remis un an et demi auparavant, non à l'occasion d'une audience, mais seulement par un familier complaisant !

Devenu très tôt membre du club alpin de Milan, Don Achille Ratti ne s'était pas contenté des excursions ordinaires en montagne. Dans les annales du club, se trouve le récit, publié ensuite en tiré à part, de plusieurs ascensions où le bibliothécaire de Milan fit preuve d'une hardiesse, d'un sang-froid et d'une endurance remarquables. N'est-ce pas dans ces performances que Pie XI acquit ce calme en face du danger ou des situations difficiles et cette habitude de la décision personnelle

dont il fit tant de fois preuve plus tard ? Elles révèlent en tout cas un caractère d'une trempe peu commune. On retrouve la même fermeté et le même courage dans la volonté bien arrêtée du Nonce apostolique de ne pas quitter Varsovie à l'approche de l'armée soviétique, dans ses encouragements à la résistance, alors que d'autres diplomates ne songent qu'à s'assurer de rapides moyens de départ et engagent les membres du gouvernement polonais à céder et à s'éloigner.

Quand on s'attarde à contempler quelques portraits de l'abbé Ratti, du jeune prélat, puis du pape vers les années 1925 à 1930, on est frappé par cette figure intelligente, calme, aux yeux profonds ; elle s'éclaire parfois d'un bon sourire à peine esquissé ou un peu plus marqué. Sur telle de ses photos, il semble écouter avec plaisir une spirituelle plaisanterie ou être prêt lui-même à l'exprimer. Dans certaines audiences privées, le pape aimait à rappeler tel trait plaisant ou une parole pleine d'humour d'un de ses prédécesseurs. Sa mémoire abondait d'ailleurs en anecdotes intéressantes, qu'il racontait fort malicieusement.

Dès les débuts du pontificat, Pie XI se fit remarquer par le caractère extrêmement personnel de son action et de son gouvernement. Ses conseillers ou collaborateurs ne devaient pas sortir de ce rôle et les décisions émanaient bien du chef, qui en prenait toute la responsabilité. Quand, chaque semaine, les préfets ou les secrétaires des Congrégations lui soumettaient les dossiers des affaires courantes, le pape ne se contentait pas de signer les suppliques et d'approuver les propositions des membres de la Congrégation. Il extrayait du dossier certains documents, les étudiait à loisir, puis prenait sa décision. Elle n'était pas toujours celle qu'on attendait.

Pendant la préparation de l'Exposition missionnaire, il alla plusieurs fois inspecter les travaux. Chaque fois il faisait communiquer ses observations et ses conseils aux intéressés.

Avec l'âge, cette disposition de caractère n'alla nullement en diminuant. Ce fut plutôt le contraire.

Achevons ce portrait en rappelant le robuste optimisme qui resta, jusqu'au bout de sa carrière, une des grandes qualités de cet historien-alpiniste, mais surtout de cet homme profondément surnaturel.

II. LE PRETRE.

La vocation cléricale fut précoce, comme il arrive souvent dans un milieu familial très chrétien. L'enfant eut la grâce singulière d'être mis très tôt sous la direction intellectuelle et morale de deux saints prêtres, l'abbé don Giuseppe Volontieri, qui tenait école à Desio pour les petits garçons, et Don Damien Ratti, le curé d'Asso. L'oncle Damien accueillait aux vacances d'été tous les jeunes séminaristes que sa maison pouvait contenir, encourageant, nous dit-on, avec une rare sagacité les véritables vocations et s'efforçant d'arrêter très tôt ceux qui ne paraissaient pas aptes à la vie sacerdotale.

En humanités, en philosophie et au grand séminaire, Achille Ratti occupa généralement l'une des premières places parmi ses compagnons d'études. Ses aptitudes pour les mathématiques, qu'il fut chargé d'enseigner pendant un an, firent un instant penser à l'envoyer à Turin prendre ses grades en cette science. « Malheur ! disait en rappelant ce souvenir son ancien professeur de sciences, il serait entré dans une voie de garage... Aujourd'hui il serait peut-être encore ici à enseigner cette matière et... bonsoir ! » (2).

Après trois ans de grand séminaire, il est envoyé à Rome pour compléter ses études. On a retrouvé récemment un billet du supérieur du Collège lombard au recteur de l'Université Grégorienne, le priant d'accorder au porteur, M. Achille Ratti, la faveur de passer l'examen de licence en droit canon, dès qu'il serait prêt, parce que son père était gravement malade. « M. Ratti est un jeune homme d'un sérieux, d'une application, d'un esprit peu ordinaires ; la faveur sera bien placée » (3). L'examen fut passé le 13 juillet 1881 avec une note plutôt ordinaire, ce qui s'explique facilement par les circonstances.

En droit canon, il eut, entre autres, comme professeurs les Pères Sanguinetti et Wernz ; à l'Académie Saint-Thomas, le P. Liberatore. De la Ville éternelle, où il passa trois ans, il emportait trois doctorats : en théologie à la Sapience (13 mars 1882), en droit canon à l'Université Grégorienne (9 juin) et en philosophie scolastique (23 juin). Léon XIII venait d'attacher ce titre aux diplômes conférés par l'Académie de Saint-Thomas.

(2) Novelli, *Pio XI*, p. 31.
(3) Bulletin « *Sint unum* », XIV, n° 2, p. 24.

On ne peut douter que ces trois années n'aient eu une grande influence sur la formation de sa piété sacerdotale. Son amour pour le pape et le Saint-Siège dut singulièrement s'accroître à la vue des outrages prodigués alors à la papauté. Et pourtant ni les désordres de la rue, qui accompagnèrent le transfert des restes mortels de Pie IX à Saint-Laurent, ni les vilenies et les spoliations dont le gouvernement italien poursuivait le Saint-Siège ne poussèrent l'abbé Ratti dans le camp des intransigeants, qui ne concevaient la réconciliation qu'au prix d'une restauration totale du pouvoir temporel du pape. Nouvelle preuve de la mesure, de la possession de soi et de l'indépendance de pensée qui caractérisaient déjà son tempérament et sa tournure d'esprit.

On sait comment, après quelques mois de ministère pastoral et six ans d'enseignement théologique, il postula et obtint sans peine en 1882 une place de « Docteur » à la bibliothèque Ambrosienne de Milan. Il devait en devenir le préfet en 1907. A côté du labeur obscur du classement des manuscrits et des livres, des services obligeamment rendus aux studieux visiteurs de la bibliothèque, il trouva le temps de publier plusieurs volumes qui font, au jugement d'hommes compétents, honneur à la science et à leur auteur, et pas mal de notes plus ou moins longues sur des manuscrits ou des imprimés. Ajoutons la participation active à de nombreux congrès scientifiques en France, en Allemagne, en Angleterre et en Suisse. Ce fut surtout l'histoire de l'Eglise, en particulier de l'Eglise milanaise et lombarde, qui l'intéressa. Il aimait les problèmes ardus et mettait à les résoudre toute la ténacité qu'il apportait à surmonter les fatigues et les dangers de ses hardies ascensions.

Dès ce retour à Milan en 1882 se révéla l'âme de prêtre et d'apôtre d'Achille Ratti. Il avait immédiatement été nommé aumônier des religieuses du Cénacle, récemment arrivées dans cette ville. En le lui offrant, l'archevêque, Mgr Nazari di Calabiana dit à la Rév. Mère Supérieure : « Il est encore très jeune, mais d'une grande maturité de jugement : je l'appelle mon jeune vieillard ». Le 24 décembre 1882, le nouvel aumônier, âgé de vingt-cinq ans célébrait pour la première fois la messe dans cette communauté, où son zèle apostolique trouverait un si beau champ d'action.

Sur cette période de sa vie, nous pouvons apporter ici le té-

moignage inédit d'une personne qui l'a très bien connu. Il vaut la peine d'être cité complètement :

« Don Achille Ratti priait beaucoup et était d'une grande piété, nous devons même dire d'une *tendre* piété (4). Les auditrices de ses conférences n'ont pas oublié que, lorsqu'il parlait de la passion de Notre-Seigneur, de son Divin Cœur et de son Amour infini, on sentait parfois dans sa voix ce que les Milanais appellent le « magone », le « nœud à la gorge » qui trahissait l'émotion dont il était envahi. Il n'aimait pas qu'on employât l'expression *dire son bréviaire* ; et il disait : « Pour moi, je *prie* avec *mon bréviaire* ». Il avait une dévotion très spéciale et très grande à la T. S. Vierge. Il nous prêcha, au moins vingt ans de suite, de très beaux et pieux « mois de Marie » (5).

« Ses prédications étaient pieuses et surtout très profondes ; on n'y trouvait rien de banal ; tout y était profondément *médité* et ses réflexions étaient incessantes. Il disait qu'il méditait et mûrissait devant le bon Dieu ses projets et ses travaux.

« Comme il avait l'habitude de rester à la sacristie ou à la chapelle au moins une heure après avoir célébré la messe, diverses personnes venaient demander à recevoir la sainte communion. Un jour, la sacristine s'excusa de venir troubler pour la seconde fois sa prière et son recueillement ; il répondit : « Il n'y a pas d'excuses à me faire ; le rôle du prêtre n'est-il pas de donner Notre-Seigneur aux âmes à toute heure ? »

Bien que la majeure partie des journées de Mgr Ratti fût réclamée par ses fonctions à la bibliothèque Ambrosienne, il réussit pourtant à joindre à son activité scientifique de multiples travaux du ministère apostolique. Nous le voyons se dévouer à toutes les œuvres des religieuses du Cénacle, œuvres si variées, dont plusieurs ne semblaient guère faites pour le zèle d'un bibliothécaire érudit. On a calculé qu'il prépara six cent trente-cinq enfants à la première communion. Il donna pendant des années un cathéchisme de persévérance aux dames, fonda en 1908 et dirigea pendant plus de quatre ans l'*Association des institutrices catholiques*, qu'il appelait « sa joie et sa cou-

(4) Fait singulier ! La veille du jour où nous recevions ce témoignage, un prêtre de Rome qui approchait souvent du Pape nous disait : « Sa piété était vraiment tendre. Pas de sensiblerie ; mais une tendresse qu'on n'eût pas attendue de son genre de tempérament ».

(5) Sur une image-souvenir, offerte par ses auditrices en 1893, il a complété lui-même les dates de ces mois de Marie, jusqu'en 1901.

ronne ». Il faut y ajouter la direction d'une congrégation de Dames et d'une congrégation d'adolescentes, des conférences apologétiques, les « Mois de Marie » et parfois du Sacré-Cœur, des retraites pascales, des neuvaines de Pentecôte, l'œuvre des Ramoneurs, et celle des Allemands émigrés.

Le confessionnal de Don Ratti était fort fréquenté. Le même témoin nous écrit : « Sa direction était pleine d'onction avec beaucoup de fermeté. Bien des âmes dirigées par lui sont devenues de solides chrétiennes, foncièrement vertueuses. Son action sur elles peut être résumée par l'inscription commémorative qui a été placée sur le confessionnal : « Sacerdos Achilles Ratti, Pius PP XI, in hoc auditorio confessionis — Magister et Pater optimus — ascensiones in corde animarum disposuit — dolores, vulnera abstersit ».

Un détail montrera la générosité de son zèle. Appelé à Rome par Pie X le 8 novembre 1911, il reste encore préfet de l'Ambrosienne et réside à Rome une semaine par mois. En février 1912, il s'y fixe davantage. Cependant il ne devient préfet de la Vaticane qu'au 1 septembre 1914, quand le R. P. Ehrle se retire. Le 26, il renonce à son titre de préfet de l'Ambrosienne.

« Tandis qu'il se partageait entre Rome et Milan, il tenait à continuer à présider la réunion mensuelle des « Maestre » (institutrices) ; il voyageait la nuit du samedi au dimanche (6), afin d'arriver pour célébrer la sainte messe et faire la conférence, et il retournait à Rome, voyageant encore la nuit du dimanche au lundi. Il tenait beaucoup à cette association de « Maestre », qu'il avait fondée, et leur disait parfois que par delà leur petit groupe d'une soixantaine d'enseignantes, il entrevoyait les milliers d'enfants qui leur passeraient successivement dans les mains et auraient à profiter de leur piété et de leur zèle. »

On comprend dès lors qu'il ait affirmé avoir eu au Cénacle ses premières inspirations sur l'Action catholique et que, devenu pape, il ait gardé pour cette congrégation religieuse une particulière estime et affection.

Le cardinal Ferrari recourut aussi au zèle de Mgr Ratti pour organiser l'enseignement de la religion dans les écoles officielles et, en une période de rapports très difficiles entre l'autorité civile et religieuse, le futur délégué apostolique de

(6) On était loin encore des rapides actuels, avec leur automotrice !

Pologne réussit, grâce à son tact et à sa décision, à aplanir toutes les difficultés. Ce succès lui assura la confiance de l'archevêque et ce contact intime avec le grand et saint apôtre de Milan ne contribua pas peu à préparer le futur pape de l'Action catholique.

III. L'ŒUVRE DU PONTIFE.

Au quatorzième scrutin, le cardinal Ratti fut élu pape, le 6 février 1922. Ce ne fut donc pas sans hésitation qu'après s'être longtemps partagés sur deux autres noms les suffrages se rallièrent enfin sur le sien. Avait-on craint de choisir un homme qui pouvait passer pour un pur érudit, un esprit livresque, un cardinal sans expérience suffisante ?

Bientôt l'on put se convaincre de l'admirable préparation que le nouvel élu apportait à sa lourde tâche. Sans doute il n'avait été archevêque de Milan que quelques mois (13 juin 1921-6 février 1922), mais c'est un des évêchés les plus importants d'Italie et le futur archevêque avait acquis depuis longtemps la connaissance des âmes et des œuvres. Son passage dans la diplomatie avait duré exactement trois ans ; mais il avait été Visiteur et Nonce apostolique dans ces pays d'Europe orientale où se posent les questions les plus difficiles de races, de nationalités, de rites. D'ailleurs le bibliothécaire de l'Ambrosienne et de la Vaticane possédait ce qui manque à beaucoup d'excellents prélats italiens : il parlait plusieurs langues (7) et connaissait beaucoup de pays étrangers par des séjours répétés et prolongés.

On le voit : il faut plutôt s'étonner que le Conclave ait mis un tel temps à fixer son choix.

L'action de Pie XI, pendant ce long et fécond pontificat, présente, semble-t-il, surtout un double caractère : elle est à la fois profondément doctrinale et éminemment réaliste.

---

(7) Dans une excellente revue on a imprimé sérieusement que Pie XI connaissait vingt-six langues et, après son élection, avait adressé la parole aux cardinaux dans la langue maternelle de chacun d'eux ! La vérité est qu'outre l'italien, il parlait couramment le français et l'allemand et pouvait s'exprimer en polonais. Il lisait facilement l'anglais. Son érudition laisse supposer qu'il comprenait, à la lecture, d'autres langues, mais un religieux qui lui servit d'interprète nous affirme qu'il ne parlait ni l'espagnol, ni le portugais.

Du 23 décembre 1922 au 29 septembre 1937, trente encycliques ont étudié et exposé la doctrine catholique dans les domaines les plus divers de la pensée et de la vie chrétiennes. A les voir se suivre à des intervalles si rapprochés, on eût pu craindre qu'elles n'exprimassent en formules diplomatiques et banales l'enseignement le plus traditionnel. Il n'en est rien. Sans doute, toutes n'ont point la même importance. Mais la plupart ont un caractère nettement original et plusieurs sont de véritables chefs-d'œuvre par la puissance de leur conception, la plénitude et l'exactitude de leur exposé, leur adaptation aux circonstances, la franchise de leurs déclarations.

Plusieurs d'entre elles se rattachent aux plus belles encycliques de Léon XIII. Même quand elles reprennent une matière déjà magistralement traitée, elles savent l'approfondir, la compléter, l'adapter à l'évolution des mœurs et des institutions. L'encyclique *Quadragesimo anno* (15-V-1931), n'a-t-elle pas renouvelé la charte du travail inscrite dans *Rerum Novarum* ?

Dans *Casti connubii* (31-XII-1930), on trouve une synthèse magnifique de la doctrine catholique sur le mariage chrétien et des formules d'une étonnante précision sur les cas de conscience que soulève son application.

L'encyclique *Rappresentanti in terra* (31-XII-1929) nous rappelle un trait qui montre bien l'originalité de la pensée pontificale. Des élèves en théologie devaient, à l'occasion de sa publication, traiter, en une séance académique, des droits respectifs des parents, de l'Etat, de l'Eglise, en matière d'éducation. Pendant la préparation, l'un d'eux vint soumettre à son professeur en théologie morale quelques doutes. A l'expression d'une formule sur les droits de l'Etat : « Ah ! non, pas cela ! fit le professeur ; aucun auteur catholique ne va jusque là ! » — « Mais, fit l'élève, en tendant un feuillet, c'est le texte même de l'encyclique ! »

Avec quelle précision l'encyclique *Mit brennender Sorge* (14-III-1937) définit les erreurs du racisme national-socialiste et quelle vigueur dans leur réfutation !

Ne trouve-t-on pas toute la doctrine du sacerdoce chrétien dans l'encyclique *Ad catholici sacerdotii* (20-XII-1935) ?

La royauté universelle du Christ, la dévotion au Sacré-Cœur, la maternité de Marie et la dévotion au Rosaire, le sens et la valeur de la liturgie, la vraie conception des Exercices spirituels,

le rôle de la presse et du cinéma, tous ces sujets ont fourni à Pie XI l'occasion d'exercer d'une manière admirable son rôle de Docteur de la société chrétienne.

Sans doute, pour la rédaction de la plupart de ces encycliques le Saint-Père a recouru à des collaborateurs soigneusement choisis par lui. On retrouve même parfois dans leurs formules la trace des conceptions chères à l'auteur de certains paragraphes. Encore le Pape a-t-il voulu que ces sujets fussent ainsi traités ; il a suivi l'élaboration de ces documents ; ils n'ont paru qu'avec son approbation. Et l'on sait quelle était son indépendance de jugement et d'action.

Il est pourtant un double domaine où nous possédons plus que la pensée du Saint-Père, où nous avons l'expression même qu'il donnait à cette pensée : il y a deux sujets que le pape a traités personnellement, dans ses discours, en tant de circonstances que les encycliques où ils sont étudiés à fond nous laissent pénétrer jusque dans l'intime des préoccupations du Pontife défunt. Nous voulons parler de l'Action catholique et des missions. Depuis l'encyclique *Ubi arcano Dei* (23 décembre 1922), programme de son pontificat et *Rerum Ecclesiae* (28 février 1926) sur les missions, jusqu'à la fin de sa vie, Pie XI a saisi toutes les occasions d'exprimer, d'approfondir, d'inculquer sa pensée personnelle sur ces deux grands sujets : l'*Action catholique,* « la prunelle de ses yeux », les *missions,* problème qui angoissait souvent son cœur d'apôtre.

Nous pouvons, croyons-nous, ajouter la formation du clergé, le progrès de la sainteté et de la science sacerdotales, comme nous en donnerons plus loin la preuve.

Mais le Pontife qui vient de disparaître ne fut pas seulement un Maître, il fut surtout un merveilleux *réalisateur.* Ici encore son action a la même variété que dans le domaine doctrinal. Aussi est-il absolument impossible de résumer, même dans leurs grandes lignes, les résultats de sa puissante activité. Elle se déploie dans la vie intérieure de l'Eglise, par exemple par les jubilés extraordinaires de 1929-1930 et de 1933-1934, suivant de près le jubilé ordinaire de 1925-1926 ; par l'institution de la fête du Christ-Roi (11-XI-1925) et le caractère plus solennel donné à la fête du Sacré-Cœur.

Son zèle pour l'apostolat missionnaire lui inspira l'idée d'organiser et de maintenir la merveilleuse Exposition missionnaire

(19 février 1925). Il approuva l'Agence *Fides*, dont les premiers communiqués parurent en décembre 1927.

En dix-sept années de pontificat, il a créé 17 diocèses, 76 vicariats apostoliques, 107 préfectures apostoliques et 10 missions indépendantes.

L'organisation paroissiale du diocèse de Rome a été, par lui, entièrement transformée. Au besoin, il imposa, du moins par l'expression formelle de son désir, l'administration des paroisses à des religieux auxquels leurs constitutions ne permettaient ce genre de ministère qu'en territoires de missions. Des communautés de religieuses furent invitées à s'établir dans la banlieue de Rome et à y fonder surtout les écoles nécessaires à l'éducation chrétienne des émigrés de la grande ville.

Pour assurer la liberté du culte, de la formation et de l'apostolat du clergé, le développement de l'enseignement religieux, de l'Action catholique, il a conclu quatorze concordats ou accords diplomatiques.

Plus on étudie l'œuvre de ce grand pape et plus on est frappé de la hardiesse et de l'originalité de son action. Il suffira d'en rappeler quelques exemples.

A peine a-t-il accepté son élection qu'il annonce son intention de donner sa première bénédiction à la loggia extérieure de Saint-Pierre, un geste que ni Pie X, ni même Benoît XV n'avaient osé réaliser. Cette décision supposait à la fois chez lui une idée très personnelle de ce que devaient devenir les relations avec l'Italie, une décision bien arrêtée de rompre avec des traditions qu'il jugeait désormais périmées, et la conscience d'être assez fort pour empêcher qu'on n'abusât de ce geste par de fausses interprétations.

Dès 1924, le Saint-Père réalise un projet dont on avait, depuis des années, vainement cherché la solution et il autorise les évêques et archevêques de France à constituer les *Associations diocésaines* (18 janvier 1924).

Il tient en 1926 à consacrer lui-même six évêques chinois et l'année suivante le premier évêque japonais.

Faisant passer le bien de l'Église universelle avant les intérêts des œuvres particulières et les désirs les plus légitimes de ceux qui les dirigent et les soutiennent, ils transporte à Rome même l'administration centrale de l'Œuvre de la Propagation de la Foi. Il y a peu de temps, nous attirions l'attention des lecteurs

de cette revue sur l'importance de la décision qui transférait à la S. Congrégation pour l'Eglise orientale la juridiction totale sur les personnes et les œuvres de vastes territoires, soumis en grande partie jusqu'alors à la S. Congrégation de la Propagande (8).

Profitant du congrès international des infirmières catholiques tenu à Rome en août 1935, il fait donner aux congrégations hospitalières des directives sur les maternités, les pouponnières, le soin des hommes dans les hôpitaux, directives qui rompent nettement avec la tolérance craintive et soupçonneuse exprimée dans la plupart des constitutions approuvées à Rome et dans le texte même des *Normae* de 1921. A cette occasion, un haut dignitaire de la curie romaine nous disait : « Chez certains cardinaux, je passe pour téméraire en ces matières et le Saint-Père me traite de rétrograde ! » (9). Le pape avait déjà imposé à plusieurs congrégations religieuses italiennes le soin des hommes dans les hôpitaux et la fréquentation d'écoles d'infirmières ouvertes sur son ordre et par ses soins (10).

Progrès plus étonnant encore ! Le 11 février 1936, un an et demi après le congrès, la S. Congrégation de la Propagande promulguait une Instruction sur l'assistance aux femmes en couches et aux bébés dans les territoires de mission. Elle ne se contentait pas d'exhorter les Instituts missionnaires à préparer des religieuses pour donner ces soins ; elle voulait qu'au besoin on fondât de nouveaux Instituts destinés à une œuvre qu'en 1921 la S. Congrégation des Religieux ne semblait vouloir tolérer qu'avec la plus grande prudence.

Il est, cependant, deux gestes de Sa Sainteté Pie XI qui marquent particulièrement la hardiesse de ses conceptions et la décision très personnelle de son action.

Le premier, tous l'ont deviné, c'est la conclusion des Accords du Latran. Après coup, sans doute, beaucoup auront trouvé la solution du conflit très naturelle, voire très obvie. Mais quand on se souvient de tous les obstacles auxquels elle s'était heurtée sous trois pontificats, quand on se rappelle les hésitations et

(8) *N.R.Th.*, 1938, p. 975 ss.
(9) Voir J. Creusen, S. I., *Quelques problèmes de morale professionnelle*, Rome-Paris, 1935 (épuisé) et *Revue des C.R.*, 1935, p. 200 ss. ; 1936, p. 58 ss. ; p. 81 ss.
(10) Voir Card. La Puma, *L'Eglise et le soin des malades*, *Revue des C.R.*, 1936, p. 3 ss.

les doutes de ceux qui tentaient d'en fixer les conditions, quand on évoque à nouveau les critiques et la défiance qui l'accueillirent dans certains milieux, on ne peut qu'admirer la largeur de vues et la hardiesse du grand pape qui la réalisa. Avec Pie XI et avec le cardinal Gasparri, nous n'hésiterons pas à reconnaître la part très grande qu'eut, dans ces accords, le chef du gouvernement italien (11). Mais le pape lui-même disait un jour à un confident : « Pour conclure les accords du Latran, il fallait un pape alpiniste ! »

L'autre geste dont le souvenir s'impose, même si, pour beaucoup de raisons, on ne désire pas s'y arrêter, est la fière déclaration du Saint-Siège que le cardinal-archevêque de Vienne emportait de Rome au soir du 6 avril 1938. On se souvient de la légitime fierté éprouvée par le monde chrétien en lisant cette protestation si digne, si claire et si ferme, imposée sans délai à la signature du Prince de l'Église, qui devait la transmettre au gouvernement de Berlin. Le vieillard de quatre-vingt et un ans qui prenait de telles décisions et de telles responsabilités montrait bien qu'avec la grâce de Dieu il gardait toute sa puissance d'esprit et de volonté dans le gouvernement de l'Église confiée à ses soins.

IV. APOTRE DU CLERGE.

Dans la pensée et l'œuvre de Pie XI, il est une préoccupation qu'on retrouve à tous les instants, depuis les débuts du pontificat jusqu'à la veille de sa mort : celle de voir le clergé séculier et les religieux constituer, dans l'Eglise, une véritable élite. Elle apparaît d'abord en de nombreux documents : encycliques, lettres apostoliques, discours aux audiences publiques, recommandations instantes dans les audiences privées. Des œuvres, réalisées parfois au prix de lourds sacrifices, en attestent la sincérité et l'emprise sur la personne du pontife.

Pour faire du clergé et des religieux une élite, il faut d'abord un recrutement judicieux, exigeant. Sur la sélection des candidats au sacerdoce, le pape use d'un langage dont la sévérité pourrait paraître presque excessive, si l'on ne savait les respon-

(11) Cfr les éloges de Pie XI, dans son discours du 24 décembre 1938 (*Docum. cath.*, t. 40, p. 69).

sabilités du ministère sacerdotal et l'effort croissant et organisé des ennemis de l'Eglise pour jeter le discrédit sur la valeur morale du clergé. Pour inculquer aux évêques leur devoir en cette matière, l'encyclique *Ad catholici sacerdotii* (20 décembre 1935) cite quelques-uns des textes les plus menaçants de saint Paul, de saint Léon le Grand, de saint Jean Chrysostome et de saint Alphonse de Liguori. Le pape n'hésite pas à dire aux directeurs de séminaires et surtout aux confesseurs que l'indulgence pour les candidats inaptes est une véritable cruauté à l'égard de l'Eglise, des fidèles et du jeune homme lui-même ; qu'elle engage lourdement la responsabilité des coupables et constitue, de soi, une faute très grave (12).

Ce point tenait particulièrement à cœur au grand pontife. Dans des audiences particulières, il y insistait auprès de supérieurs religieux. Aux membres du chapitre général des Frères-Mineurs Capucins, il dit le 10 juin 1938 : « Soyez rigoureux. Parole dure mais pleine d'amour, car la sévérité seule peut satisfaire l'amour vrai... Et il voulait faire allusion... avant tout et d'une manière très spéciale à la sévérité dont il faut user pour accepter les postulants... » (13).

Dans la lettre aux évêques des Philippines du 18 janvier 1939, il revient encore avec insistance sur cette pensée chère à son cœur de Père de toute la chrétienté (14).

Plutôt que d'accepter des sujets dépourvus des qualités nécessaires à une élite, il encourageait à fermer des maisons religieuses et félicitait les supérieurs qui en avaient le courage.

Mais une fois les candidats bien choisis, il faut leur donner une formation spirituelle et intellectuelle ou professionnelle en rapport avec les exigences des formes diverses de leur apostolat. Aussi disait-il aux évêques : « Donnez à vos séminaires les prêtres les meilleurs : ne craignez pas de les dérober même à des charges d'apparence plus brillante, mais qui, en réalité, ne peuvent pas entrer en comparaison avec cette œuvre capitale

(12) *N.R.Th.*, 1936, p. 294 et suiv.
(13) *Docum. catholique*, t. 39, n. 875. — *Revue des C.R.*, 1938, p. 129.
(14) *Osservatore Romano*, 10 febbraio 1939. Il y cite le texte de la Somme de saint Thomas d'Aquin (*Summ. Theol., Suppl.*, 9,36,a.4) : « Deus numquam ita deserit Ecclesiam suam, quin inveniantur idonei sufficientes ad necessitatem plebis, si digni promoverentur et indigni expellerentur... **Si non possent tot Ministri inveniri, quot modo sunt, melius esset habere paucos Ministros bonos quam multos malos** ».

et irremplaçable ; faites les venir du dehors, au besoin, de partout où vous en trouverez à la hauteur d'une si noble tâche ».

« Tous les vendredis, disait-il à un confident qui nous l'a rapporté, je célèbre la messe pour mes confesseurs ». Il ajoutait aussitôt : « Je veux dire mes propres confesseurs passés, présents, futurs et les confesseurs de séminaires. En effet, ils ont une des charges les plus importantes dans l'Eglise ».

Il voulait que les religieuses enseignantes ou hospitalières se distinguassent par leur valeur professionnelle. Avec quelle insistance il revint sur ce désir, par exemple au congrès international de 1935. Elles devaient s'imposer, pensait-il, par la solidité et l'étendue de leurs connaissances et de leur formation technique, autant que par leur dévouement et leur esprit religieux.

Il fallait bien s'attendre à ce que l'ancien lauréat de l'Académie de Saint-Thomas, qui cueillait en un an les palmes de trois doctorats, l'ancien préfet des deux plus célèbres bibliothèques ecclésiastiques du monde, conçut, pour les clercs, un idéal très élevé de formation intellectuelle.

Dès les premiers mois de son pontificat et avant même de communiquer au monde son programme d'action, il avait montré l'importance qu'il y attachait. Dans sa lettre aux cardinaux et aux évêques des Etats-Unis, le 25 avril 1922, il insistait sur la nécessité de développer et perfectionner l'université catholique de Washington [15]. Quelques mois plus tard, il publiait la lettre *Officiorum omnium* (1 août 1922), dans laquelle il communiquait au préfet de la Congrégation des Séminaires et Universités ses intentions sur les études secondaires et supérieures des futurs prêtres [16].

On retrouve la même préoccupation dans un grand nombre de documents pontificaux pendant la période de 1922 à 1939. Elle se trahira encore dans la lettre aux Ordinaires des Iles Philippines (18 janvier 1939).

Mais en cet ordre de choses, l'intervention la plus marquante de Pie XI fut sa réforme du doctorat dans les universités et facultés ecclésiastiques par la const. *Deus scientiarum Dominus* du 24 mai, fête de Pentecôte, 1931 [17]. Le R. P. de Ghellinck,

(15) *A.A.S.*, XIV, 1922, p. 423.
(16) *A.A.S.*, XIV, 1922, p. 449 ss.
(17) *N.R.Th.*, 1931, p. 817 et suiv.

S. I., qui séjournait alors à Rome et auquel le Saint-Père parla longuement de ses projets, a donné de la constitution et du règlement annexe une analyse et un commentaire fort compétents dans cette revue (18). En y renvoyant nos lecteurs, nous nous contenterons de quelques brèves réflexions.

Il suffisait de comparer les programmes des universités civiles d'un grand nombre de pays pour constater combien leurs exigences l'emportaient sur celles des établissements ecclésiastiques dans la collation des grades académiques. (Nous exceptons ici l'université de Louvain, dont le doctorat en théologie ou en droit canon était, alors comme aujourd'hui, soumis à des conditions ne le cédant en rien à celles des autres universités pour les doctorats en sciences profanes). Avant 1931, on pouvait en sept ans d'études être docteur en philosophie et théologie ; un élève intelligent et appliqué arrivait, en ajoutant une année d'études et deux examens, au doctorat en droit canonique. Si la formation spéculative était, particulièrement à Rome et surtout dans certains établissements, vraiment sérieuse et dépassant généralement de beaucoup celle de facultés étrangères, on n'y attachait pas toujours à la théologie positive et aux sciences auxiliaires l'importance qu'elles méritent. De même, les docteurs en théologie ou en droit canon ne recevaient pas une initiation suffisante au travail scientifique. Quelques instituts, telle l'université Grégorienne, avaient déjà remédié en partie à ces lacunes par l'institution d'un cours de *magistère,* succédant au doctorat. On conçoit que le pape historien, par ses études personnelles, ses voyages, ses contacts avec les savants étrangers, ait conçu le projet de rapprocher le niveau des études ecclésiastiques supérieures de celles qui se font, en matière profane, dans les universités d'Etat.

Pour réaliser son dessein, il devait vaincre des obstacles sérieux. Sans doute, dans les milieux romains, on rencontrait un bon nombre d'hommes vraiment supérieurs par l'intelligence et le savoir. Plusieurs avaient acquis ou complété à l'étranger une formation scientifique sérieuse. Mais le nombre de ceux qui ne concevaient rien de mieux que le programme et les

(18) *l.c.*, p. 769 et suiv. Cfr du même, *Dictionnaire de droit canonique*, v. Bibliothèques, t. II, col. 817-822 : « Les bibliothèques et la nouvelle **réglementation des études par la constitution apostolique *Deus scientiarum Dominus* ».

méthodes traditionnels était considérable. Ce qu'il importait de changer n'était rien moins qu'une mentalité rendue assez peu perméable à des idées nouvelles. Constituer un programme était d'ailleurs peut-être la moindre des difficultés. L'exécution demandait la suppression de privilèges solidement établis et qu'une possession séculaire semblait rendre intangibles.

La décision du Saint-Père triompha de toutes ces difficultés. Un intervalle très court fut laissé entre la promulgation de la constitution et sa mise en vigueur. On laissait un peu plus d'un an aux établissements munis jusque là du droit de conférer des grades canoniques pour présenter leurs statuts entièrement adaptés aux nouvelles prescriptions. Les coutumes contraires les plus spécialement dignes de mention étaient abrogées et les privilèges absolument révoqués.

Les innovations principales de la constitution furent d'abord la prolongation des années de cours dans toutes les facultés, cinq ans en théologie, trois en droit canon, indépendamment des cours d'institutions dans le cycle ordinaire de théologie, quatre ans en philosophie ; ensuite l'adjonction aux matières principales de cours choisis dans les sciences auxiliaires ou annexes ; l'institution d'exercices pratiques, semblables aux « séminaires universitaires » allemands ; la nécessité de rédiger une thèse et d'en publier une partie pour obtenir le grade de docteur.

Des considérations d'ordre pratique ont empêché le Saint-Père de donner à cette réforme toute sa perfection. Telle qu'elle se présente, elle constitue un progrès considérable sur l'ancien système d'études.

Mais si tout prêtre ne doit pas être un savant, il doit du moins s'efforcer d'être un saint. Sur les vertus du prêtre et les moyens de les acquérir et de les développer, Pie XI s'est exprimé en de nombreuses circonstances. La manière dont il traite du célibat ecclésiastique et de la chasteté sacerdotale mérite bien d'arrêter un instant l'attention. Qu'on relise cette si belle page de l'encyclique sur le sacerdoce. On verra d'abord l'estime en laquelle le pape tient cette vertu, « l'autre perle brillante du sacerdoce catholique ». Sans blâmer aucunement la discipline différente de l'Eglise orientale, il veut cependant « exalter dans le Seigneur cette vérité que nous considérons comme une des gloires les plus pures du sacerdoce catholique et qui nous paraît

répondre mieux aux désirs du Cœur de Jésus et à ses desseins sur les âmes sacerdotales » (19).

Laissant presque entièrement de côté l'argument tiré des nécessités de l'apostolat — auquel la plupart des apologistes du célibat ecclésiastique donnent une importance exagérée, — l'encyclique va d'emblée aux raisons fondamentales, profondes, dogmatiques de cette discipline de l'Eglise : les relations intimes du prêtre avec Dieu, la sainteté qui convient au sacrificateur, la liberté intérieure nécessaire à la prière continue et au service total du Seigneur. Motifs qui, de tout temps, ont été compris par la conscience religieuse de l'humanité, qui sont à la base de la législation mosaïque sur la continence temporaire des prêtres d'Israël, qui ont été exaltés par les Pères de l'Eglise orientale aussi bien que par ceux de l'Eglise latine.

Aussi comprend-on que ces pages soient comme un hymne à la grâce toute-puissante du Seigneur qui permet à tant d'hommes de s'élever, par un libre sacrifice, jusqu'à ce sommet de la pureté du cœur.

Mais s'il en exaltait la beauté, le pape connaissait la difficulté de cette continence volontaire et de ce chaste amour de Dieu. Il savait que les obstacles peuvent tenir à des dispositions physiques, héréditaires ou acquises, à un manque de préparation morale, à un défaut de caractère. C'est dès lors un devoir pour les Ordinaires, les directeurs de séminaires et les supérieurs religieux de prendre sur un sujet d'une telle importance les informations les plus précises. L'Instruction de la S. Congrégation du 27 décembre 1930 est probablement l'un des premiers documents du Saint-Siège où l'on exprime si clairement la nécessité d'examiner les antécédents et les tares familiales possibles des candidats aux Ordres (20).

Dans certains pays surtout, il arrive assez facilement qu'une pression morale soit exercée par l'entourage pour décider un jeune homme à entrer au séminaire. Cette grave imprudence se rencontre malheureusement parfois même dans des instituts religieux. Pie XI a voulu prévenir, autant qu'il était possible, les tristes conséquences d'un manque de liberté dans un choix qui engage toute la vie. Il faudrait désormais la violation

(19) *N.R.Th.*, 1936, p. 186, 190.
(20) *N.R.Th.*, 1931, p. 529 ss.

des lois les plus formelles, les plus précises du Saint-Siège, pour qu'un jeune homme ignore avec quelle indépendance il doit prendre, lui-même et lui seul, la responsabilité de pareille décision (21).

Mais une fois engagé de la sorte, le bien même de la société chrétienne exige que le prêtre soit prêt à faire tous les sacrifices réclamés par les circonstances particulières pour garder les solennelles promesses de son ordination.

Si le Code de droit canonique prévoit la libération d'engagements pris sous l'empire d'une grave contrainte morale et jamais ratifiés librement dans la suite, Pie XI voulait que tous les volontaires du célibat sacerdotal fussent prêts à des sacrifices héroïques pour le garder. Sachant l'influence démoralisante de certaines concessions, il se refusait, pour sauvegarder le bien commun, à des dispenses que certains croyaient exigées pour le salut même d'un particulier.

Quelques mois après l'encyclique *Ad catholici Sacerdotii* paraissait le décret de la S. Pénitencerie sur l'absolution des malheureux prêtres engagés dans les liens d'un mariage civil et mis dans l'impossibilité absolue de recouvrer leur liberté (22). Le décret débutait par ces mots « La loi du célibat dans les ordres sacrés parmi les latins a toujours été et est encore si chère à la Sainte Église que, lorsqu'il s'agit de prêtres, on n'en a presque jamais dispensé autrefois et qu'on n'en dispense absolument jamais, dans la discipline actuelle, même en danger de mort ». La sévérité du Saint-Père, sur ce point, était bien connue, et, depuis des années, on croyait inutile de conclure un vœu de consulteur par ces mots « qu'il y avait lieu de supplier le Saint-Père de vouloir accorder la dispense. » (23).

Dans ce domaine de la formation intellectuelle et morale du clergé, comme dans les autres, l'action accompagna et confirma l'enseignement. Pie XI fit plus que favoriser la création de séminaires interdiocésains ; il mit à les conseiller une insistance qui, vu son caractère, dut, plus d'une fois, équivaloir

(21) *Ibid.*, p. 537 ; 1932, p. 547 ss., p. 554.

(22) *N.R.Th.*, 1936, p. 914. Le pape fit de ce péché, pour le prêtre, un cas réservé *specialissime* et mit à l'absolution des conditions plus strictes que pour tous les autres. *Ibid.*, 1937, p. 774.

(23) Il faut être très prudent dans l'interprétation des faits qui sembleraient contredire cette assertion.

à un ordre. De splendides collèges romains et la nouvelle université Grégorienne lui doivent, pour une bonne part, leur érection. Vers la fin de son pontificat, il avait ordonné une visite des grands séminaires, qui se poursuivait déjà en plusieurs pays. Enfin la visite pontificale des universités et facultés catholiques venait de commencer à Rome et devait s'étendre à toute l'Eglise. Le pape voulait constater dans quelle mesure l'exécution des prescriptions nouvelles sur les études répondait à ses désirs et quels étaient déjà les résultats obtenus.

D'autres mesures, plus énergiques encore celles-là, soulignèrent sa volonté de ne point laisser déchoir de son idéal la vie religieuse. Non content de supprimer quelques Congrégations assez insignifiantes, il décida la fusion de la Congrégation des Moines Camaldules avec celle des Ermites Camaldules, afin de ramener l'Ordre à sa primitive austérité. Le nouveau genre de vie n'est imposé à aucun membre de l'ancienne branche de l'Ordre ; mais les mesures sont prises pour qu'elle cesse assez rapidement d'exister (24).

Après avoir vainement tenté de le réformer, il supprima, avec défense de jamais le reconstituer, l'Ordre des *Frères de la Pénitence*, fondé en 1752 par le serviteur de Dieu Jean Varella y Lozada († 1769). Détail frappant : le pape déclare que les graves abus dont souffrait cet ordre « venaient surtout d'une excessive facilité à admettre de nouveaux profès et novices et à promouvoir aux ordres sacrés des sujets inaptes » (25).

V. LA FIN DU PONTIFICAT.

Les deux dernières années du pontificat de Pie XI furent marquées de dures épreuves. La plus douloureuse, sans aucun doute, fut la persécution religieuse qui de l'Allemagne s'étendit, et avec plus de violence encore, sur l'Autriche catholique, privée de son indépendance ; la destruction du concordat autrichien, à peine mis en vigueur ; les principaux articles du concordat allemand traités l'un après l'autre comme de vulgaires « chiffons de papier ». Certes la guerre civile d'Espagne, avec ses massacres de prêtres, de religieux, de religieuses, accablait de

(24) *A.A.S.*, XXVII, 1935, p. 296 ss. — *N.R.Th.*, 1936, p. 71.
(25) *A.A.S.*, XXVII, 1935, p. 482.

tristesse l'âme du Père des fidèles ; mais le martyre est la gloire et la consolation de l'Eglise. La campagne déchaînée pour avilir aux yeux du monde le clergé allemand, la paganisation systématique de la jeunesse par la suppression progressive de la liberté d'enseignement en Allemagne et en Autriche, le déploiement dans Rome de milliers de drapeaux à croix gammée, les attaques tantôt sourdes, tantôt plus ouvertes contre les associations d'Action catholique et le progrès des erreurs racistes en Italie, la première violation du concordat italien, autant de très douloureuses blessures pour le Pape de la concorde et de la paix, mais de la concorde et de la paix dans la justice et la fidélité à la parole donnée.

Depuis un an et demi, Pie XI souffrait beaucoup d'infirmités inhérentes à son âge et provoquées sans doute en partie par des excès de travail. Lui qui n'avait jamais connu la maladie « était mis, disait-il, à l'école d'une expérience nouvelle ». « Nous souffrons atrocement, avouait-il à un intime quelque temps après sa première crise ; mais nous offrons volontiers à Dieu ces souffrances pour tant d'autres qui souffrent autant et plus que nous, sans jouir des réconforts qui nous entourent ».

A certains moments, le mal physique triomphait de sa résistance. Des pertes de mémoire sur les faits les plus récents, la crainte de le fatiguer par l'exposé de questions compliquées paralysaient un peu, à certains jours, l'expédition des affaires ou risquaient de créer des situations pénibles. Puis sa vigueur et son énergie reprenaient le dessus. Le monde assistait émerveillé à cette lutte, à cette plénitude de possession de soi, à ces décisions énergiques et personnelles. Son affirmation des droits de la personne humaine, la liberté de ses revendications, la précision de ses protestations contre la violation des droits de l'Eglise ou de la parole donnée démasquaient les astuces des ennemis du Saint-Siège, forçaient l'admiration des adversaires mêmes de l'Eglise, remplissaient d'une légitime fierté tous ses fils.

Pie XI sentait approcher sa fin. Mais s'il désirait absolument communiquer une dernière fois toute sa pensée aux deux cent soixante-dix et quelques évêques d'Italie convoqués à Rome pour le dixième anniversaire des Accords du Latran (11 février 1939), il voulait aussi mourir à la tâche et non en se soignant. « Faites tout pour me conserver jusqu'à dimanche et pour que je puisse recevoir les évêques, fût-ce dans ma chambre », avait-

il dit à ses médecins. Uniquement dans ce but, il avait consenti à la suppression des audiences.

Le jeudi 9 février, malgré l'état alarmant de sa santé, il travailla encore activement de dix heures à midi avec le cardinal Pacelli, secrétaire d'État. L'après-midi, à bref intervalle, il eut deux attaques provoquées par l'urémie et l'état du cœur. Pendant la seconde, il resta trois quarts d'heure sans connaissance. Puis il s'endormit. Peut-être s'éveillait-il parfois un peu. Vers trois heures du matin, il reprit pleinement conscience. On lui administra alors les derniers sacrements, sur son désir exprès, affirma un témoin. Il put ainsi se rendre compte du grand et dernier sacrifice que Dieu lui demandait : renoncer à son dernier et solennel message, fermer les lèvres sans avoir dit ce qu'il attendait en cet anniversaire solennel, le dixième d'un des actes les plus importants, les plus féconds de son pontificat.

Il ne put s'unir jusqu'au bout, comme on l'a affirmé, aux prières des agonisants ; il n'esquissa pas le double geste de bénédiction vers le Secrétaire d'État et le gouverneur de la Cité du Vatican. Une heure et demi environ avant son dernier soupir, toute communication apparente cessa entre le pape mourant et la terre. Le vendredi 10 février, à 5 h. 31, l'âme du grand pape Pie XI quittait ce corps usé par le travail et le Vicaire de Jésus-Christ se présentait au Maître qu'il avait tant aimé et si bien servi.

Rome.

J. CREUSEN, S. I.
Professeur à l'Université Grégorienne.